

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST TROPEZ

Nombre de syndicats en exercice	: 12
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHÉ

DU 09/02/24 AU 23/02/2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT  
Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois janvier à 14 heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

**Etaient présents :** René ISNARD, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN, Remy LIEUTIER, Jean Noël NAL, Daniel ROBERT, Bernard NAL,

**Etaient représentés :** Christian TROJA (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER), Nicolas RICHIER (Pouvoir donné à Christian GALLO),

**Étaient absents :** Jacques MAUREL, Jérôme SAMUEL

**Secrétaire de séance :** Daniel ROBERT

**Objet :** Adoption d'un règlement intérieur unique pour l'ensemble du périmètre de l'ASA

M. le Président expose que le syndicat a adopté le projet de nouvelles bases de répartitions de dépenses.

Il précise que ces bases de répartition des dépenses adoptent un certain nombre de forfaits et de minimums (forfait de consommation pour les zones urbaines, forfait de consommation pour les zones autres qu'urbaines, superficie souscrite minimale en zone urbaine, superficie minimale souscrite en zone autre qu'urbaine).

Il propose, en ce sens, d'annuler les deux règlements intérieurs existants, l'un pour la rive droite, l'autre pour la rive gauche de la Durance, et d'adopter un nouveau règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble du périmètre et en cohérence avec le projet des nouvelles bases de répartition des dépenses qui viennent d'être adoptées.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'adoption d'un règlement intérieur unique pour l'ensemble du périmètre de l'ASA
- Donne tout pouvoir à son Président.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président,

Christian GALLO

